



United Nations Development Programme
Country: Guinée-Bissau
Project Document

Project Title

Appui à la structure nationale de coordination et aux ONG de déminage

UNDAF Outcome(s):

Les institutions nationales gouvernement dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays

Expected CP Outcome(s):

Les institutions démocratiques sont renforcées et l'administration publique est modernisée y compris au niveau local

(Those linked to the project and extracted from the CPAP)

Expected Output(s):

Achèvement du Programme action anti mines et finalisation des opérations de destruction (completion initiative)

(Those that will result from the project and extracted from the CPAP)

Implementing Partner:

CAAMI-GB/Ministère de la Défense Nationale, Secretariat d'Etat aux Anciens Combattants de la Liberté de la Patrie

Responsible Parties:

CAAMI-GB/PNUD

Brief Description

La réponse du SNU aux priorités nationales est d'aider les institutions nationales à gouverner dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays. Le PNUD envisage plus spécifiquement d'appuyer les institutions nationales et locales à renforcer leurs capacités en vue d'élaborer et d'appliquer des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, du cadre réglementaire, le renforcement de la sécurité le respect des droits humains et la stabilité politique ainsi que la gestion préventive de l'environnement.

L'achèvement des activités liées à l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés s'inscrit dans une optique de gestion post conflit, de sécurisation des populations et de limitation des traumatismes causés par les différents conflits armés qui ont secoué la Guinée-Bissau. Il s'agira d'aider à la poursuite et à l'achèvement de la mise en œuvre de la stratégie et d'un plan d'action 2008-2011 contre les mines basé sur l'étude de l'enquête générale et d'impact sur les zones contaminées (GLIS) pour la conduite rapide et efficace des activités permettant d'éliminer la contamination par mines et résidus explosifs de guerre pour le 1er Janvier 2012 en accord avec les dispositions de l'article 5 de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Table with 2 columns: Field Name and Value. Fields include Programme Period (2008-2010), Key Result Area (Governance Démocratique), Atlas Award ID (00049404), Start date (01 janvier/2012), End Date (30 avril /2012), PAC Meeting Date (22/08/2008), and Management Arrangements (NEX).

Table with 2 columns: Field Name and Value. Fields include AWP budget, Total resources required (US\$), Total allocated resources (US\$), Regular (US\$), Other (US\$ 233,018.32), Unfunded budget, and In-kind Contributions.

Agreed by (Implementing Partner):

Agreed by UNDP:



II. COMPOSANTE DU CP _____

Partenaire de réalisation _____

PRODUITS DU CP ATTENDUS ET INCLUS, Y COMPRIS LES OBJECTIFS ANNUELS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de suivi et évaluation, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	DÉPENSES <i>Dresser la liste des dépenses effectives pour chacune des activités achevées</i>	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS <i>Pour chaque activité, énoncer ses résultats</i>	PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES PRODUITS DU CP En utilisant les données relatives aux cibles annuelles de chaque indicateur, énoncer le progrès effectué vers la réalisation des produits du CP. S'il y a lieu, faire des observations concernant les facteurs qui ont facilité et/ou contrarié l'obtention des résultats, à savoir notamment sur les points suivants : <i>Les risques et hypothèses identifiés dans le S&E du CP se sont-ils matérialisés ou de nouveaux risques ont-ils surgis? Des facteurs internes, tels que le choix du moment où sont apparus les produits et activités, la qualité des produits et services, la coordination et/ou d'autres problèmes de gestion</i>
PRODUIT 1 : INDICATEUR 1.1 AVEC OBJECTIF POUR L'ANNÉE : INDICATEUR 1.2 AVEC OBJECTIF POUR L'ANNÉE :				
PRODUIT 2: INDICATEUR 2.1 AVEC OBJECTIF POUR L'ANNÉE : ETC.				

III. MONITORING FRAMEWORK AND EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures continues dans le document de l'utilisateur du PNUD, le suivi du projet sera assuré de la manière suivante:

Sur une base annuelle

- Sur une base trimestrielle, une évaluation des activités du projet sera effectuée en vue d'analyser l'atteinte des résultats escomptés,
- Un registre de résultats sera activé dans ATLAS et réactualisé par le Chargé de Projet pour faciliter la détection et la résolution des problèmes éventuels ainsi que les changements requis,
- Sur la base d'une analyse des risques (voir annexe 1), un registre de risques sera activé dans ATLAS et réactualisé de façon régulière par une revue de l'environnement externe qui pourrait affecter la mise en œuvre du projet,
- Sur la base des informations continues dans ATLAS, un rapport trimestriel d'avancement sera préparé en utilisant le format standard disponible dans l'exécutive snapshot,
- Un registre sur les leçons apprises sera activé dans ATLAS et réactualisé régulièrement pour s'assurer qu'il y ait un apprentissage continu au sein de l'organisation et faciliter l'élaboration du rapport sur les leçons apprises à la fin du projet,
- Un plan de suivi sera activé dans ATLAS et réactualisé afin de permettre le suivi des actions de gestion,
- Un rapport annuel d'avancement et final sera préparé par le Chargé de Projet, partagé avec les partenaires concernés,
- Une revue de fin de projet sera menée pour évaluer l'atteinte des résultats et des objectifs et analyser les opportunités et contraintes rencontrées durant la mise en œuvre du projet.

IV. LEGAL CONTEXT

Ce document conjointement avec le Plan d'Action du Programme de Pays signé par le Gouvernement de la Guinée-Bissau et le PNUD constitue le Document de Projet tel que stipulé dans l'Accord de Base-Type en matière d'Assistance signé entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et le PNUD.

Sur la base de l'article II de l'Accord de base-Type, la responsabilité pour la sûreté et la sécurité de l'agence de mise en œuvre de son personnel et de ses biens ainsi que des biens du PNUD qui sont temporairement à la garde de l'agence de mise en œuvre ressortira de celle de l'agence de mise en œuvre,

L'agence de mise en œuvre devra:

- a) Mettre en place un plan de sécurité adéquate et en assurer le suivi, prenant en compte la situation sécuritaire dans le pays où le projet est entrepris,
- b) Assumer les risques et reliés à la sécurité de l'agence de mise en œuvre et la mise en œuvre du plan de sécurité,
- c) Le PNUD se réserve le droit de vérifier si de tel plan est en vigueur et de suggérer des modifications au plan en cas de besoin. Tout manquement à cette exigence sera considéré comme une violation à cet accord,

L'agence de mise en œuvre marque son accord pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour les fonds reçus ne soient pas utilisés à des fins telles que "appuyer des individus ou des entités associés avec le terrorisme et que les bénéficiaires des fonds fournis par le PNUD ne soient pas sur la liste maintenue par le Comité de Conseil de sécurité suite à la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être accessible sur le <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette clause doit être incluse dans tous les sous-contrats et sous-accords Entrepris dans le cadre de ce projet.